

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)  
du 17 mai 2018**

**Avis sur le projet de PLU de la commune d'Andilly, au titre  
des articles L.153-17, L.151-12 et L.151-13 du code de  
l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de la commune d'Andilly arrêté et réceptionné,  
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 17/05/2018, aux membres de la CDPENAF,  
Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant que le projet de PLU reflète la volonté communale de bien maîtriser l'urbanisation,

Considérant néanmoins que le dossier est insuffisant en ce qui concerne le parc des Moulins,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que la commune :

- justifie le dimensionnement de la zone Nst, en précisant la destination du site du parc des Moulins et des besoins en matière d'accueil et d'équipements,
- apporte les garanties pour limiter l'imperméabilisation des sols,
- fournisse les éléments qui pourraient permettre de compenser, au moins en partie, les pertes de surfaces agricoles.

Sur ce dernier point, il lui est recommandé de se rapprocher de la chambre d'agriculture.

Le Préfet,



Pierre LAMBERT